

Edito de Daniel Panetto : "Assortiment des titres CPPAP, accord en vue !"

lun 21/06/2021 - 17:11



Chère consœur, cher confrère,

L'activité reprend : c'est vrai dans nos magasins, mais aussi dans la filière ! Notre régulateur l'ARCEP a lancé il y a quelques semaines une consultation publique sur les règles de détermination des quantités servies aux points de vente, et s'apprête à rendre une décision sur l'assortiment.

Culture Presse a récemment transmis sa contribution sur la question du plafonnement, qui est étroitement liée à la réforme de l'assortiment. Il s'agit, pour résumer, que chacun de nous soit livré de l'éventail de titres adapté à sa clientèle et à la taille de ses linéaires, dans les bonnes quantités.

Ces derniers mois, les contacts et les rencontres entre l'ARCEP et les acteurs de la filière se sont multipliés. S'agissant de l'assortiment, un accord interprofessionnel sur les titres CPPAP* est en vue.

Cet accord se concentre sur l'essentiel et laisse de côté les petits points de divergence qui empêchaient l'expression d'une volonté commune : il a le mérite de prendre en compte les grandes orientations, de réunir l'ensemble des partenaires et de faire enfin aboutir un dossier trop longtemps retardé...

Je veux ici saluer le travail réalisé avec les organisations professionnelles représentatives et les deux SADP France Messagerie et MLP afin de trouver un consensus dans l'intérêt de la filière et du réseau de vente. C'est le bon sens qui l'emporte, et nous espérons que cet accord sera validé par notre régulateur.

La décision qui sera prise n'est pas une fin, mais bien un début car seule la mise en œuvre effective et simple de cette réforme rendra possibles la liberté pour les éditeurs d'être distribués, et le droit pour les marchands de recevoir les bons titres dans les bonnes quantités.

**CPPAP : Commission paritaire des publications et agences de presse, qui détermine les critères d'admission des publications au régime économique de la presse*